

Dépôt : Sam TANSON

Luxembourg, le 05 mars 2026

PL 8068



MOTION

relative à une réforme structurelle du statut du soldat volontaire

La Chambre des Député.e.s,

considérant

- le dossier parlementaire n°8068 relatif au projet de loi sur le régime d'indemnisation et de compensation opérationnel de l'Armée luxembourgeoise ;
- le dossier parlementaire n°8678 relatif au projet de loi sur l'organisation de l'Armée luxembourgeoise et portant revalorisation des éléments de rémunération des soldats volontaires ;
- que ces deux textes constituent des adaptations importantes, notamment en matière d'indemnisation et de rémunération, sans pour autant engager une réforme structurelle du statut du soldat volontaire ;
- que, dans un contexte marqué par une diversification croissante des missions confiées à l'Armée luxembourgeoise et par l'évolution des compétences requises, la question de l'attractivité et de la soutenabilité du statut se pose de manière plus fondamentale ;
- qu'une réflexion approfondie sur le statut du soldat volontaire est nécessaire afin de garantir la cohérence et l'attractivité du modèle de personnel à moyen et long terme ;

invite le Gouvernement à

- procéder à une analyse de l'attractivité du statut, notamment en matière de parcours professionnel, de reconnaissance des compétences, de formation et d'évolution de carrière ;
- présenter à la Chambre une vision globale pour une réforme structurelle du statut du soldat volontaire ;
- présenter à la Chambre les conclusions de cette réflexion ainsi que les mesures proposées afin de moderniser le statut.

Signatures :